

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du lundi 18 décembre 2023

Membres en exercice : 26

Présents : 18

Procuration(s) : 7

Absent(s) : 1

Nombres de votants : 25

Votes pour : 25

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation : vendredi 8 décembre 2023

DELIBERATION N°DL_CP2023_0260

**Relative à l'attribution d'aides en économie sociale et solidaire aux entreprises validées
en commission technique du 7 Octobre 2022.**

L'an deux mille vingt-trois, le dix huit décembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue au Conseil départemental - Hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echaty ISSA, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Sohirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Monsieur Soula SAID SOUFFOU

Conseillers départementaux représentés :

Monsieur Ali OMAR donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Rosette VITTA, Madame Nadjima SAID donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI donne pouvoir à Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Zaounaki SAINDOU donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI

Conseillers départementaux absents :

Monsieur Salime MDERE,

Secrétaire de séance désignée :

Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n° DL_2021_00197 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** la délibération n° DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021, relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
- Vu** la délibération n°DL-AP2023_0040 du 13 avril 2023 relative au budget primitif 2023 ;
- Vu** le rapport n°2023-001640 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** l'avis de la Commission Développement économique et Coopération décentralisée du 14 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions suivantes aux entreprises de l'ESS ayant reçus des avis favorables de la CTAESS du vendredi 07 octobre 2022 selon les modalités définies sur le tableau ci-dessous :

Structures	Intitulé du projet	Aides		
		AI	AF	Ains
Banga chocolat	Développement de l'activité du Banga au chocolat	25 770,50	30 000,00	
Ecole de Musique à Mayotte	Développement durable de la filière des instruments de musiques traditionnelles	24 340,00	14 100,00	
Elie Drive formation	Création d'une école de conduite à vocation sociale à Poroani	40 950,10	25 170,10	
Saveurs et senteurs de Mayotte	Construction et aménagement d'un atelier de préparation de vanille et multiplication de lianes de vanille	27 460,89	18 805,03	
SAWA Mayotte	Développement de l'accueil du périscolaire et des vacances ludo-éducatif	50 000,00	30 000,00	
Habit'Ame Sarl	Création d'un lieu de recyclage pour dépolluer l'île	50 000,00	22 232,26	2 000,00
BAZARD.YT	Plateforme en ligne innovante de lutte contre la fracture numérique des producteurs et artisans locaux	50 000,00	30 000,00	6 000,00
R2D2 de Mayotte	Projet pilote pour la création d'une recyclerie à Mayotte	23 720,00	29 969,00	
GEPOMAY	Consolidation des transversaux du GEPOMAY	0,00	29 910,00	
OUJEREBOU	Création lieu de formation – aménagement salle de formation	17 436,76		
976 Sud Prévention	Taxi bus solidaire : offrir un transport collectif et solidaire aux démunis	26 850,00	26 946,00	2 000,00
Yes We Canette	MRABA – Création de bains douches à M'tsapéré	27 888,00	17 112,00	
Mayana Tcho'oo	Promouvoir la paix sociale à travers l'animation	50 000,00	30 000,00	6 000,00
ADINM	Ouverture d'une auto-école solidaire	9 650,88	30 000,00	
MAMA Shingo	Promotion de l'alimentation équilibrée par le sel de Bandré et transmission de savoir-faire	14 175,00	30 000,00	2 000,00
Sous Total		438 242,13	364 244,39	18 000,00
Total par chapitre		438 242,13	382 244,39	

Article 2 : d'imputer ces dépenses sur le chapitre :
- 204 pour un montant de 438 242,13
- 65 pour un montant 382 244,39 du budget 2023 du Conseil Départemental de Mayotte.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention déterminant les modalités d'attribution de cette subvention et tout avenant dans la mesure où les modifications ne remettent pas en cause l'objet et le montant globale de la subvention ;

Article 4 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**

